

Elus en exercice	17
Quorum	9
Présents	17
Procurations	
Votants	17

**MAIRIE DE BREVAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2023**

Convocation du 2 juin 2023

PRESIDENCE : Thierry NAVELLO

PRESENTS : Thierry NAVELLO ; René LANNOU ; Julie FLAMAND ; Maryse MAUGUIN ; Annie ZACCHERINI ; Michel ABRAHAM ; Hélène CHAUFTON ; Jean-Yves SEILLE ; Mylène MOREAU ; Jacky LECLERC ; Christine TOURNAY ; Myriam DAVI ; Sébastien MOLINIER ; Jean-Pierre SIMENEL ; Gwenaëlle MILON ; Julien MOREAU ; Christian FOUCAULT

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 5 mai 2023 est adopté à l'unanimité

**Sur proposition de Monsieur le Maire, après accord à l'unanimité du conseil municipal, est ajoutée à l'ordre du jour la délibération suivante :**

- **2023-38** Poursuite des travaux d'entretien de l'église en partenariat avec le Département

**DECISIONS DU MAIRE**

**2023-037** Demande de subvention Fond Vert pour la réalisation du diagnostic énergétique des logements communaux

**VU** les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** la délibération 2023-017 du 3 mars 2023 autorisant M. le Maire à solliciter toute subvention, auprès notamment de l'état, et ce dans la limite de 20 000 €

**VU** loi 2019-1147 du 8 novembre 2019, loi relative à l'énergie et au climat

**VU** le classement DPE des logements communaux

**CONSIDERANT** la nécessité de faire réaliser un diagnostic énergétique des dits logements communaux, afin de réaliser des travaux d'isolation permettant la mise en conformité avec la législation  
**CONSIDERANT** la possibilité de demander une subvention au titre du Fond Vert, les travaux de diagnostic énergétique entrant dans le cadre du besoin d'appui en ingénierie

**DECIDE**

**Article 1** : Une demande de subvention Fond Vert au titre du besoin d'appui en ingénierie va être déposée pour une prise en charge partielle du coût de réalisation du diagnostic énergétique des logements communaux

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un Compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

#### 2023-039 Virement de crédits

**VU** le CGCT et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2  
**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57  
**VU** le Budget 2023 de la Commune  
**VU** le crédit inscrit à l'article 657362/Subvention au CCAS de 16 000 € ne correspondant pas à la subvention attendue de 16 362.12 € par le CCAS  
**VU** les crédits disponibles en section Fonctionnement : chapitre 011 – article 6238  
**VU** la nécessité d'ajuster le compte 657362 à 16 362.12 € en effectuant un virement de crédit de  
362.12 €

### DECIDE

**Article 1** : Le Maire décide le virement de crédits suivant :

Chapitres	Articles	Nature	FONCTIONNEMENT	
			Dépenses	Recettes
011	6238	Divers	- 362.12 €	
65	657362	Subvention fonctionnement CCAS		+ 362.12 €

**Article 2** : Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

### DELIBERATIONS

**2023-34** Elections des délégués et suppléants de la commune de Bréval pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 24 septembre 2023, 170 sièges du Sénat – soit la moitié d'entre eux – seront renouvelés : ceux des départements allant du 37 (Indre-et-Loire) au 66 (Pyrénées-Orientales), ceux des huit départements d'Ile-de-France, ceux de la Guadeloupe, la Martinique, Mayotte, la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et de la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les 6 sièges des Français établis hors de France.

Les Conseillers ont été convoqués ce jour pour procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour la commune de Bréval.

**VU** le code électoral ;

**VU** le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**VU** la circulaire ministérielle IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

**VU** l'arrêté n°78-2023-05 du 16 mai 2023 de préfet des Yvelines fixant le nombre de délégués à élire pour les communes.

Le bureau électoral, présidé par M. le Maire est établi, il est composé de :

- Gwenaëlle MILON et Julien MOREAU, les 2 conseillers les plus jeunes
- Michel ABRAHAM et Jean-Yves SEILLE, les 2 conseillers les plus âgés
- Maryse MAUGUIN secrétaire du bureau

Une seule liste est présentée : « La liste de Bréval », composée de :

#### Délégués

- Thierry NAVELLO
- Maryse MAUGUIN

- René LANNOU
- Annie ZACCHERINI
- Jean-Yves SEILLE

**Suppléants**

- Jean-Pierre SIMENEL
- Hélène CHAUFTON
- Christian FOUCAULT

Après avoir constaté que l'ensemble des conseillers sont présents à l'ouverture du scrutin, il est procédé au scrutin à bulletin secret, sans débat.

Dès le scrutin clos, le bureau a procédé au recensement des bulletins :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17  
 Nombre de bulletin nul : 0  
 Nombre de bulletin blanc : 0  
 Nombre de suffrage exprimé : 17  
 Nombre de suffrage reçu par la liste « La liste de Bréval » : 17

Le Maire proclame ensuite les élus délégués dans l'ordre de leur élection :

- Thierry NAVELLO
- Maryse MAUGUIN
- René LANNOU
- Annie ZACCHERINI
- Jean-Yves SEILLE

Puis le Maire proclame les élus suppléants dans l'ordre de leur élection :

- Jean-Pierre SIMENEL
- Hélène CHAUFTON
- Christian FOUCAULT

Après que le Maire n'a constaté aucun refus de délégué après la proclamation de leur élection, ni aucune réclamation ou observation sur la tenue du scrutin le procès-verbal a été clôturé et signé par l'ensemble des membres du bureau.

**2023-35** Fixation du taux de la taxe d'aménagement

Le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme,

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022 883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L. 331-14 et L. 331-15 du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**

**DECIDE** de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur le territoire de Bréval.

**CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

**2023-36** Participation financière élève du collège Lucie Aubrac

M. le Maire informe les conseillers que le syndicat de gestion du COSEC (Complexe Sportif Evolutif Couvert) du Collège Lucie AUBRAC de Bueil l'a sollicité afin de soumettre au conseil municipal une convention entre la commune de Bréval et le syndicat de gestion du COSEC, prévoyant une participation financière annuelle de 80 € au bénéfice du syndicat.

Cette somme est sollicitée au titre de la participation aux frais de fonctionnement fixée par délibération du syndicat à la somme de 80 € par enfant, pour une enfant résidente de Bréval fréquentant dans le cadre de ses activités scolaires le gymnase de Bueil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité  
**DECIDE** de rejeter la demande de participation financière

### **2023-38** Poursuite des travaux d'entretien de l'église en partenariat avec le Département

M. le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération 2020-69 du 4 septembre 2020, la commune a approuvé le dispositif « Entretien du patrimoine rural » concernant l'église de Bréval afin de répondre à la nécessité de sauvegarder le patrimoine monumental et de favoriser la mise en place d'interventions de conservation préventive destinées à limiter les restaurations lourdes et coûteuses sur le fondement de l'article L.1111-10 du CGCT.

Pour mémoire, ce dispositif, à l'initiative du Département, prévoit pour chaque année 2 phases :

- Une phase de mise à jour du « Carnet d'entretien » élaboré par un architecte missionné par le Département afin d'établir les travaux d'entretien prioritaires.

- Une seconde phase correspondant à l'exécution des travaux indiqués dans le carnet d'entretien.

Le Département se charge tant des missions de diagnostic que des missions d'exécution des travaux.

Chaque phase est subventionnée à hauteur de 80% par le Département qui fait l'avance des frais.

Le montant des dépenses ainsi que des subventions sont plafonnés comme suit :

- pour la mise à jour du carnet d'entretien : 6000 € de dépenses et 4000 € de subvention, soit un reste à charge maximal de 2000 € pour la commune
- pour les travaux : 20000€ de dépenses et 15000€ de subvention, soit un reste à charge maximal de 5000 € pour la commune

M. le Maire demande donc au conseil municipal de l'autoriser à inscrire au budget, pour l'année 2023 et 2024, les sommes de 2000 € et 5000 €, correspondants aux restes à charge maximum prévus par le dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

**DECIDE** d'autoriser M. le Maire à inscrire les sommes de 2000 € et 5000 € au budget 2023 et 2024 afin de prendre en charge la part qui incombera à la commune, suite à la réalisation

### **GESTION / FINANCES**

- Liquidités au 09/06/2023 : 1 086 978 €, maison médicale exclue
- 134 985.74€ de droit de mutations au lieu des 105 000 € budgétés

### **URBANISME**

#### **BATIMENTS MATERIEL**

- Fond Vert : subvention accordée pour la réalisation du diagnostic énergétique
- Les travaux de rénovation du 1000Club débuteront fin août
- L'étude de diagnostic énergétique des logements communaux a débuté

#### **VOIRIE**

- Amende de polices 2023 : la commune va faire une demande de subvention à ce titre afin de réaliser des quais pour les transports collectifs à la Butte, ainsi que des aménagements de protection des piétons en face du collège.
- Différents entretiens budgétés ont été réalisés : Guidonnerie, Gamacherie, Hamel
- Rue René DHAL : Les travaux pour élargir les trottoirs et réaliser des traversées de chaussée vont débuter le 15 juin
- Avenue de la Gare : le département va réaliser un plateau surélevé en face du collège, seule la gestion des eaux pluviales sera à la charge de la commune
- Le changement des ampoules des éclairages publics débutera pendant les vacances d'été

#### **ENVIRONNEMENT**

- Rappel : Maisons fleuries, Jury 28 juin à 13h30
- Jeux du Parc commandés, tous les devis sont signés
- Dossier en cours pour le jury régional pour l'obtention de la 1<sup>ère</sup> fleur
- Les plaques d'identification des arbres du parc sont arrivées

**FETES ET ANIMATIONS**

- Les fêtes de la pentecôte se sont bien déroulées
- Vendredi 16 juin → Fête de la musique de 19h à 1h, avec Emma DAUMAS et l'association contre le harcèlement scolaire + la bande à Gaston puis, Dj Patrick dans le parc
- Vendredi 14 juillet → repas et jeux dans le parc
- Samedi 26 août Rando barbecue
- Le 29 août, cinéma de plein air à 19h. Animation type quizz + Le voyage du Docteur Doolittle.

**INFORMATION – COMMUNICATION**

- **Bulletin Municipal** : les bulletins de septembre devraient être livrés en mairie le 25 août. Les articles sont attendus pour le 17 juillet au plus tard.
- Le problème des réseaux aériens de télécommunication est de plus en plus problématique : les normes d'installation prévoient une pose à 4m de hauteur alors que les engins utilisant les voies sont autorisés jusqu'à une hauteur de 5m, causant de nombreux arrachages.
- Dans le cadre de la situation de sécheresse actuelle, le département propose une prise en charge allant jusqu'à 50% pour la réalisation de cuves de récupération d'eau enterrées.

**MISSION LOCALE : RAS****ACTION SOCIALE :**

- 1 dossier de demande d'aide cantine traité ce jour par le CCAS
- Séance de cinéma le 7 juin dans le cadre de Yes +
- Mardi 30 mai → un groupe a visité le parc du Château d'Acquigny, toujours dans le cadre de Yes +
- Bus santé : A partir du 15 juin, Bus santé sur la Place du tranchant tous les 15 jours
- Bus insertion : le 14 juin
- Bus PMI les 14 et 28 juin

**INTERCOMMUNALITE****CCPIF**

- Le court couvert de tennis devrait être opérationnel pour la rentrée

**MARPA :**

- Tous les logements sont complets, 3 personnes sont sur liste d'attente

**CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE :**

- Les inscriptions pour les mercredis 2023/2024 sont ouvertes jusqu'au 3 juillet. L'accueil se fera dans les locaux du SIVOS

**SIVU BREVAL NEAUPHLETTE****SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE :**

- Collectif parents organise une kermesse le 1<sup>er</sup> juillet

**SIVSCP**

- L'éclairage photovoltaïque est installé entre le city stade et le vestiaire
- Des mousseurs ont été installés sur les robinets et douches, subventionnés à 100%

### SICOREN

- Le gymnase a ouvert de nouveau suite à l'avis favorable de la commission sécurité du 22 mai
- La participation pour la commune de Bréval est de 35000 € pour l'année 2023 au lieu des 25000 € budgétés

### SEY

## ASSOCIATIONS

- Remerciements de l'ALGD pour la subvention accordée
- Invitations de l'ALGD : - Audition Guitare et Piano du 17 juin à 14h30 à la mairie de Neauphlette  
- Gala de danse 24 juin à 20h à la salle des fêtes de Bréval
- 24 juin : concours de pétanque Club de l'amitié
- 9 juillet : brocante des pompiers

## QUESTIONS DIVERSES

- 
- Inauguration PIERRVAL à la résidence 12h00 le 16 juin
- Venue de M. LARCHER et Mme PRIMAS le 19 juin à 10h30
- Venue de M. LEVRIER le 3 juillet 2023 à 10h30
- Un Conseiller relève des dysfonctionnements intervenus lors de la manifestation de l'American Day : Déchets laissés dans le bois, accès fermé au bois même après la manifestation. M. NAVELLO répond que l'ensemble des dysfonctionnements constatés seront discutés avec les organisateurs de la manifestation pour les éviter à l'avenir
- Un Conseiller demande si le projet d'extension/création d'une cabine à partage pour les livres était en cours. Mme MAUGUIN répond qu'il n'y a pas de projet concret à l'heure actuelle
- Mme MAUGUIN demande que la salle communale du parc soit remise en état et tenue disponible

Heure de clôture du conseil municipal : 21h30

**Date de la prochaine réunion de conseil : 7 juillet 2023**

**FEUILLET DE CLOTURE**

**MAIRIE DE BREVAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2023**

Convocation du 2 juin 2023

**PRESIDENCE** : Thierry NAVELLO

**PRESENTS** : Thierry NAVELLO ; René LANNOU ; Julie FLAMAND ; Maryse MAUGUIN ; Annie ZACCHERINI ; Michel ABRAHAM ; Hélène CHAUFTON ; Jean-Yves SEILLE ; Mylène MOREAU ; Jacky LECLERC ; Christine TOURNAY ; Myriam DAVI ; Sébastien MOLINIER ; Jean-Pierre SIMENEL ; Gwenaëlle MILON ; Julien MOREAU ; Christian FOUCAULT

**ABSENTS EXCUSES** :

**SECRETAIRE** : Maryse MAUGUIN

**LISTE DES DELIBERATIONS :**

**2023-34** Elections des délégués et suppléants de la commune de Bréval pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023

**2023-35** Fixation du taux de la taxe d'aménagement

**2023-38** Poursuite des travaux d'entretien de l'église en partenariat avec le Département

Président de séance  
Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance  
Maryse MAUGUIN

